

## Nouvelles règles en matière d'itinérance pour les voyageurs dans l'UE: l'itinérance aux conditions nationales est prolongée pour 10 ans

Le 1er juillet 2022, le nouveau règlement amélioré sur l'itinérance entre en vigueur.



Il prolonge jusqu'en 2032 le régime de l'itinérance aux tarifs nationaux, qui permet aux abonnés qui voyagent dans l'UE et dans l'EEE de téléphoner, d'envoyer des SMS et de naviguer sur internet pendant leurs déplacements sans frais supplémentaires. Les nouvelles règles s'accompagneront également d'avantages considérables pour les entreprises et les citoyens de l'UE, qui profiteront d'une expérience améliorée de l'itinérance, leur permettant notamment de bénéficier, à l'étranger, d'une qualité de service mobile équivalente à celle dont ils disposent dans leur pays d'origine. Le nouveau règlement prévoit aussi un meilleur accès aux communications d'urgence dans l'ensemble de l'UE et garantit des informations claires sur les services dont l'utilisation est susceptible d'entraîner des frais supplémentaires.

Communiqué de presse (30 juin 2022)

### Thèmes associés

Communications électroniques et vie privée Itinérance

### Source URL:

<https://digital-strategy.ec.europa.eu/news/new-roaming-rules-travellers-eu-roam-home-10-more-years>